

31, route du Vin L-5440 Remerschen

Tél.: 26.27.66.740 Fax: 26.27.66.741

e-mail: mrschengen@youthhostels.lu

www.youthhostels.lu



infants MRS:	
Remerschen 🗆	
Bech-Kleinmacher □	
Ivange □	

Partie réservée à l'administration de la Maison Relais

Inscription reçue par : Courrier postal ; date du cachet : Dépôt direct à la MR ; date : Pièces jointes à l'inscription : Certificat de travail de la mère Certificat de travail du père Certificat médical allergies/intolérances/maladies Annexes à joindre : fiche de présence Autorisation pour tierces personnes Autorisation « Déplacements » Fiche de renseignements Autorisation « Médicaments »

Fiche de d'inscription

Mode d'inscription :		
Je souhaite inscrire mon er	nfant	de façon:
☐ fixe (Si le mode d'inscription devait être d'inscription que vous devrez lui rem	□ occasionnelle à la Maison Relais Schengen. changé, veuillez-vous adresser à l'administration de la Maison Relais afin ettre dans les plus brefs délais).	n d'obtenir une nouvelle fiche
Inscription au système « C	hèque-Service Accueil » :	
Je sais que mon enfant doi	t être inscrit au système « Chèque-Service »	□ Oui
Coordonnées de l'enfant:		
Nom et Prénom :		
Matricule :		
Nationalité :		
Adresse :		
Cycle de scolarité :	Ecole de :	

Coordonnées des personnes investies du droit d'éducation

Nom:	Nom :		
Prénom :	Prénom :		
Parenté :	Parenté :		
Adresse :	Adresse :		
Tél. privé : GSM : Tél. travail : Adresse E-Mail :	Tél. privé :		
Etat civil :	Etat civil :		
Activité professionnelle :	Activité professionnelle :		

Partie réservée à l'administration de la Maison Relais

Remarques:			

Tous les enfants désirant fréquenter la Maison Relais et/ou le restaurant scolaire à partir du 15 septembre doivent être inscrits moyennant la fiche d'inscription (à remettre jusqu'au 15 juillet). Les inscriptions ne sont valables qu'au dernier jour des vacances d'été (jusqu'au 14 septembre) et devront être renouvelées chaque année. La nouvelle fiche d'inscription qui devra être rendue à l'administration de la Maison Relais entre en vigueur le 15 septembre, lors de la rentrée scolaire.

La fiche d'inscription doit obligatoirement être signée par une personne investie du droit d'éducation. En cas d'oubli ou de remise tardive de l'inscription, l'enfant risque une exclusion temporaire, voire définitive de la Maison Relais.

Les demandes incomplètes ou comportant de fausses informations ne seront pas pris en compte et peuvent donner lieu à une exclusion de l'enfant. Les personnes investies du droit d'éducation s'engagent à communiquer chaque changement dans les meilleurs délais, ce qui permettra de mettre à jour le dossier de l'enfant.

Seulement après la remise du formulaire d'inscription et leurs conditions (certificat de travail, certificat médical...), l'enfant est considéré comme complètement inscrit. Le formulaire d'inscription (avec annexes) doit être complet, rempli et signé de bonne foi, et être déposé par courriel, courrier ou à la main jusqu'au 15 juillet au secrétariat de la Maison Relais Schengen (Remerschen Siège).

Tous les documents signifiants (ordre interne, formulaires d'inscriptions vacances etc) sont disponibles à la Maison Relais Schengen, ou sur les sites :

http://www.schengen.lu/fr/publications

http://youthhostels.lu/fr/services-sociaux/maison-relais-schengen

Remerschen, le :	/	/	
------------------	---	---	--

Signature des parents ou tuteurs

